Paris 6. Mars
1781

A Monseigneur le Marquis
de Segur Ministre et Secretaire d'Etat
de la Guerre

Monseigneur.

François Singon-Mathey du Comté de Neufchâtel Chirurgien-herniaire des Gardes-françoises, sous la Protection de Mg.r le M.al Duc de Biron, du Régiment du Roy Infanterie, de M.r le Duc du Chatelet et de M.rs les gardes du Corps du Roy et de Quantité de Personnes de Qualité qu'il a traitées avec le Succès les plus satisfaisants comme le seul en Europe Créateur et possesseur d'un Topique infaillible pour ces sortes de Maladies, Prend la Liberté de Supplier Votre Grandeur de lui faire accorder un brévet de chirurgien herniaire de Sa Majesté au service de sa Maison et de ses Armées, Terre et Mer, Pour en faire les fournitures aux hopitaux Militaires et aux Chirurgiens Majors des Armées afin d'être dédommagé de ses Longs travaux et des services qu'il a rendus à l'humanité, et d'être en Etat de subsister en france et de se rendre par ses Talents utile au Peuple et à l'Etat. la Protection et la Confiance de Mg.r le C.te de Maurepas et de Mg.r le P.ce de Guemmené dont il est honoré lui sont garants, à l'appui de ses Certificats authentiques, qu'il obtiendra le brévet qu'il ose esperer des bontés de Monseigneur. /.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE